

Aristophil : La situation des filiales étrangères.

Parmi les zones d'ombres de la société, le volet international est le plus opaque. Au vu de la liquidation judiciaire prononcée le 5 août 2015, l'ADC Lorraine a mené son enquête ! Les résultats sont surprenants. Nous vous les communiquons ci-dessous. Le support écrit est important.

Certaines informations ne peuvent être mises en ligne. Nous les communiquons par mails privés à nos adhérents chaque dimanche. Vous pouvez encore nous rejoindre en adhérant. Un lien permettant l'adhésion en ligne est dans cette page ci-dessous. Pour que nous puissions vous envoyer les mails des semaines antérieures, nous vous demandons de nous adresser un mail à livres@adc54.fr en précisant que vous venez d'adhérer et que vous souhaitez recevoir les informations précédentes.

Nous pourrions aussi vous ajouter à la mailing list.

Le lien vous permettant d'adhérer en ligne :

<https://www.adcfrance.fr/agir-avec-ladc/ devenir-adherent/>

Une présentation globale de l'activité de la société ARISTOPHIL paraît utile. La fiche wikipédia sur la société est intéressante.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Aristophil>

Cette enquête résulte de la citation dans plusieurs articles de l'existence de plusieurs filiales dont notamment la Belgique, l'Autriche, la Suisse et Hong Kong. Ces 4 pays sont bien concernés.

1) LA SITUATION JURIDIQUE DE CHAQUE FILIALE :

- * Belgique :
La société a été créée le 17 mars 2004 sous le nom d'ARTESORIS. L'appellation ARISTOPHIL a été faite le 11 avril 2011. Elle est en faillite depuis le 29 décembre 2014. Nous publions les mentions légales la concernant. Un des actionnaires en 2004 est la société de droit anglais CALWAM dirigée par M. L'HERITIER et sa fille jusqu'à ce jour.
[La situation juridique d'ARISTOPHIL Belgique L'ex ARTESORIS](#)
Le curateur gérant la faillite est Maître HENDERICKX ALAIN, RUE DE STASSART 48 BL C/6, 1050 BRUXELLES 5. Une enquête pénale est en cours
- * Autriche :
La société s'appelait ARISTOPHIL GMBH. Le siège social était à Vienne. Elle a été créée en 2011 et déclarée en liquidation le 22/12/2014.
<https://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=de&u=http://wirtschaftsblatt.at/home/nachrichten/newsletter/4625893/insolvent-am-22-dezember-2014&prev=search>
Le responsable légal était M. L'HERITIER.
<https://www.kompany.at/p/rat/375048r>
- * Suisse :
La société a été créée le 20 avril 2011. Elle est en faillite depuis le 7 mai 2015.
http://www.moneyhouse.ch/ur/aristophil_sa_CH-668-1.201.011-4.htm
- * HONG KONG :
La société a été créée le 28/11/2011. Elle s'appelle ARISTOPHIL INTERNATIONAL LIMITED.
<http://www.hongkongcompanylist.com/aristophil-international-limited-byeevvy/>
Elle est toujours active selon nos recherches.
- * Angleterre :
M. L'HERITIER dirige avec sa fille la société CALWAM limited depuis 2002. Ils sont les deux seuls dirigeants.
<https://www.companiesintheuk.co.uk/ltid/calwam-s-a>
Il est à noter qu'elle détient la majorité du capital de la société belge ARTESORIS. Elle est toujours active.
- * Luxembourg :
La société créée en 1995 a été dissoute en janvier 2010. Elle a changé plusieurs fois de nom. Le premier était : C.I.P.O., COMITE INTERNATIONAL DES PRESTIGES D'OR (CIP0) puis le 2 avril 2002 CIP0 PALMERIS S.A pour finir par s'appeler ARTEPOLY'S.
Nous publions la page du mémorial luxembourgeois qui permet de suivre cette société :
http://www.legilux.public.lu/ent/search/index.php?ss_soc=ARTEPOLYS2756sr_soc=names&sr_fi=all&sr_tp=all&sr_date=all&sl=d=16&sl_m=16&sl_y=2015&sl_d1=16&sl_m1=16&sl_y1=2015&sl_d2=86&sl_m2=86&sl_y2=2015&page_len=1086&page=result

2) L'ACTIVITE :

- * Belgique :
Le nombre de clients concernés serait de 1500 pour un montant qui varie selon les médias de 13 à 30 millions d'€
<http://www.7sur7.be/757/fr/1502/Belgique/article/detail/2234019/2015/02/27/Une-arnaque-aux-manuscrits-anciens-duge-1-500-Belges-dhtnl>
La société avait aussi ouvert un musée. Il est fermé actuellement. Nous publions la page d'accueil du site en juillet 2014.
<http://web.archive.org/web/201407092058/http://www.aristophil.be/>
Nous publions à titre d'exemple une convention d'indivision vendue en Belgique intitulée "Grandes pensées et Illustres Personnages".
[La convention d'indivision belge dénommée "Grandes pensées et illustres personnages"](#)
Elle valait selon ce document 2 millions d'€ en 2011. Curieusement, il existe une indivision française ayant le même nom créée en 2013. Le capital est de 15 millions d'€ partagé en 300 000 parts de 50 €. Ce type d'indivisions était proposé pour le réemploi des contrats venus à terme.
Nous avons la convention d'indivision correspondant au même nom vendue en 2013 en France. Nous publions celle-ci :
[La convention d'indivision "grandes pensées et illustres personnages"](#)
Pour compléter cette information, la société a vendu en 2014 une indivision intitulée "grandes pensées et illustres personnages chapitre II". Le capital est composé de 170 000 parts de 50 € pour un montant de 8,5 millions d'€.
Nous publions cette convention.
[Convention d'indivision grandes pensées et illustres personnages Chapitre II](#) Il est à noter que le client dispose d'un droit d'accès prévu par la loi informatique et liberté, ce qui paraît normal. Mais l'avant dernière page (page 7) indique que cette démarche est aussi possible en Belgique. Cette indivision semble donc concerner tant les clients français que belges !
Cette citation de la CNIL belge ne concerne pas que cette indivision.
A titre d'exemple, nous publions deux autres conventions d'indivision.
[La convention d'indivision "correspondances des arts et lettres"](#)
[La convention d'indivision "manuscrits de la mer morte à l'Illiade"](#)
- * Autriche :
La société a bien vendu des œuvres dans ce pays. Selon l'article traduit publié-dessous, il y aurait 143 victimes. 32 dans le sud Tyrol représenterait 450 000 €.
https://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=de&u=http://www.kleinezeitung.at/kaernten/osttirol/peak_osttirol/4667729/osttirol_KunstfondsPleite-traf-32-Osttiroler&prev=search
Nous publions la page d'accueil du site consultable en 2014 :
<http://web.archive.org/web/20140630092307/http://www.aristophil.at/>
- * Suisse :
La société a vendu des parts d'indivision dénommées "génies de l'expression romantique allemande"
- * Suisse :
La société semble avoir vendu les mêmes œuvres qu'en France au vu des pages du site. Nous publions la page d'accueil du site consultable en octobre 2014 :
<http://web.archive.org/web/20141023054707/http://www.aristophil.ch/>
Une autre page donne des informations complémentaires.
<http://web.archive.org/web/20140927135049/http://www.aristophil.ch/lettres-et-manuscrits/exemples-de-collections>
Si des consommateurs suisses lisent cette page, nous sommes intéressés pour entrer en contact à l'adresse mail livres@adc54.fr
Un article paru dans la presse suisse est intéressant :
<http://marieaustrisse.net/2014/12/07/enquete-francaise-sur-le-madoff-des-manuscrits-anciens-rebondit-en-suisse/>
Malgré des recherches poussées, il n'a pas été possible de retrouver des informations sur les clients de la société ARISTOPHIL AG ni l'importance des ventes faites dans ce pays. Toutefois, elle a été active car elle comptait des salariés.
- * HONG KONG :
Ce pays est évoqué à de multiples reprises tant par la société que dans les médias. Il n'a pas été possible de trouver une activité dans ce pays. Le magazine plume appartenant à M. L'HERITIER cite ce pays dans la sphère Aristophil.
<http://www.plume-mag.com/magazine/71/les-fondamentaux-daristophil>
- * Angleterre :
La société a été visée par une perquisition fiscale en septembre 2009. Cela n'a pas plu à M. L'HERITIER qui 'est pourvu en cassation. Perdu !
Nous publions l'arrêt de la Cour de Cassation rendu le 27 avril 2011. Il semble que cette société anglaise servait à émettre des factures pour quelques millions d'€ qui ne plaisaient pas... Vous découvrirez le chiffre d'affaire réalisé entre 2006 et 2008 à la fin de l'arrêt.
[L'arrêt de la Cour de Cassation n° 10-16484 du 27 avril 2011](#)
Pour finir cette courte présentation, l'adresse correspond à une société de domiciliation. Elle n'a pas de personnel ni de bureau. Par contre, elle a ouvert des comptes bancaires à Nice..
- * Luxembourg :
Aristophil créée en 2003, il y a eu ARTEPOLY'S. ARISTOPHIL FRANCE a eu des ennuis avec le fisc suite à contrôle fiscal réalisé de 2003 à 2004. Le manuscrit d'EINSTEIN - BESSO semble problématique. La Cour d'Appel Administrative de Paris a donné tort à la société qui a subi un rappel sur une base de 3 millions d'€. Nous publions l'arrêt rendu le 19 avril 2013 .
[L'arrêt de la Cour d'Appel Administrative n° 11PA02654 du 19 avril 2013](#)
Ce tour d'horizon de l'activité internationale laisse rêver !